

CAHIER DES CHARGES PARCOURS TERRITORIAL

FORMATION À LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



LAVAJ économie

SOMMAIRE

1- Introduction	2
1.1 Présentation de Laval Économie	2
1.2 Enjeux de la demande	2
2- Contenu de la demande	3
2.1 Objectifs de la formation	4
2.2 Effectifs à former	4
2.3 Déroulement de la formation et niveau de contraintes	4
3- Cadre attendu pour la prestation (niveau de détails libre).....	4
3.1 Obligations réglementaires	4
3.2 Sur les moyens humains mobilisés.....	4
3.3 Engagements du prestataire durant et à l'issue de la formation.....	5
3.4 Forme attendue de la réponse.....	5
4. Procédure de sélection.....	5
4.1 Conditions de réception de l'offre.....	5
4.2 Procédure d'instruction et notification des réponses.....	6

1- Introduction

1.1 Présentation de Laval Économie

Laval Économie est l'agence de développement économique de Laval Agglomération située dans le département de la Mayenne (53). C'est une association loi 1901, sa création est le fruit de la volonté conjointe des élus de Laval Agglomération et des chefs d'entreprises, de déployer des outils efficaces pour stimuler la vitalité de leur territoire. Les membres du conseil d'administration sont principalement des élus, des chefs d'entreprises impliqués dans la promotion et la conduite du développement économique de Laval Agglomération.

Laval Economie met en œuvre des actions de nature à favoriser la création et l'implantation de nouvelles activités, assurant ainsi le développement de l'emploi du territoire mayennais.

1.2 Enjeux de la demande

Suite à la nouvelle feuille de route de Laval Économie et la nouvelle raison d'être de l'agence : "Impulser une dynamique économique durable au service de l'humain en faisant converger les intérêts des entreprises et du territoire de Laval Agglomération", l'agence a souhaité développer une offre de service visant à sensibiliser et outiller les entreprises sur la RSE. Nous avons d'abord commencé à lancer des ateliers thématiques de sensibilisation sur l'année 2023, des groupes de travail sur la RSE mais aussi un prêt à impact en collaboration avec le Réseau Initiative Mayenne Il nous manque aujourd'hui un parcours de formation territorial pour boucler notre offre.



2- Contenu de la demande

Nous souhaitons proposer un parcours de formation collectif sous forme de promotion pour les entreprises du territoire de Laval Agglomération, composé de sessions organisées sur plusieurs journées qui permettraient aux entreprises participantes, de repartir, à la fin du parcours de formation, avec une proposition de plan d'actions RSE contextualisé :

Voici un exemple de cinq journées de formation, qui aident et accompagnent au développement d'une démarche RSE : (Exemples de parcours à modifier (ce n'est qu'un exemple, vous pouvez vous en inspirer, vous pouvez aussi nous proposer un autre parcours avec plus ou moins de journées, la formation devra aborder la RSE en globalité ...) :

Exemple pour s'inspirer:

1. Journée 1 : Introduction à la RSE

- Comprendre les concepts clés de la RSE et son importance pour les entreprises
- Apprendre les différentes approches et normes en matière de RSE
- Étudier les avantages et les défis liés à la mise en œuvre d'une démarche RSE

2. Journée 2 : Évaluation des enjeux RSE

- Identifier les parties prenantes internes et externes et comprendre leurs attentes en matière de RSE
- Évaluer les risques et les opportunités liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance
- Utiliser des outils d'analyse pour déterminer les enjeux RSE prioritaires pour votre entreprise

3. Journée 3 : Intégration de la RSE dans la stratégie d'entreprise

- Comprendre comment aligner la RSE avec la stratégie globale de l'entreprise
- Apprendre à formuler une vision et des objectifs RSE clairs et mesurables
- Explorer les meilleures pratiques pour intégrer la RSE dans les processus de prise de décision de l'entreprise

4. Journée 4 : Communication et engagement des parties prenantes

- Apprendre à communiquer efficacement sur les actions RSE de votre entreprise
- Explorer les canaux de communication appropriés pour diffuser vos initiatives RSE
- Étudier les stratégies d'engagement des parties prenantes pour renforcer votre démarche RSE

5. Journée 5 : Suivi, évaluation et amélioration continue

- Comprendre comment mesurer l'impact de vos actions RSE et évaluer vos performances
- Apprendre à mettre en place des mécanismes de suivi et de reporting appropriés
- Explorer des méthodes d'amélioration continue de votre démarche RSE, en prenant en compte les retours des parties prenantes et en ajustant vos pratiques en conséquence

Ces cinq journées de formation permettraient de développer une compréhension approfondie de la RSE et de ses implications pour les entreprises, ainsi que les compétences nécessaires pour mettre en œuvre une démarche RSE efficace.

2.1 Objectifs de la formation

La formation doit permettre aux entreprises de se professionnaliser en matière de RSE, de lancer leur projet de transition durable, d'impliquer et de sensibiliser tous les collaborateurs, pour le bon développement de l'entreprise ou de la société. À la fin du parcours de formation, les stagiaires doivent repartir avec un projet d'entreprise.

2.2 Effectifs à former

C'est à l'organisme de formation de déterminer le nombre maximal de stagiaires par session. Le but de cette formation est aussi de former plusieurs entreprises en même temps pour qu'elles puissent échanger et faire du partage d'expériences. Plusieurs salariés d'une même entreprise pourront être formés en même temps.

2.3 Déroulement de la formation et niveau de contraintes

Les formations se dérouleront par session, on peut envisager 5 entreprises participantes, une promotion pourra être organisée. Les formations pourront se faire soit au sein d'une salle de réunion de Laval Économie, soit dans des locaux extérieurs à la charge du cabinet de formation qui sera choisi.

La formation peut être, en partie, en présentiel ou en distanciel, selon les besoins du centre de formation. C'est à l'organisme de formation d'adapter l'organisation à la demande et à ses contraintes.

3- Cadre attendu pour la prestation (niveau de détails libre)

3.1 Obligations réglementaires

Le prestataire de formation doit être titulaire d'un n° de déclaration d'activité à jour, ainsi que d'un label qualité qui permettra aux entreprises de monter un dossier de prise en charge auprès de leur OPCO pour le plan de formation de ses salariés. Il s'engage à respecter la réglementation applicable aux organismes de formation, en matière de formation professionnelle :

- Les dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail ;
- Fournir au client tous les documents attestant de la réalité et de la qualité de la formation achetée (label, qualifications des intervenants)
- Il est indispensable que l'organisme soit certifié Qualiopi, afin que les entreprises puissent être remboursée par leur OPCO.

3.2 Sur les moyens humains mobilisés

Le prestataire de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Contenus pédagogiques (équipe de formateurs ou d'intervenants qualifiés) ;
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires ;
- Maintien et développement des compétences des formateurs et interlocuteurs mis à disposition.

- Supports pédagogiques

3.3 Engagements du prestataire durant et à l'issue de la formation

- Se présenter auprès des stagiaires avant la formation (proposer un délai en jours) et leur remettre le programme et le calendrier définitif ;
- Assurer : un accueil de qualité, une bonne transmission des informations, des supports pédagogiques adaptés et nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- Fournir tous les justificatifs prouvant la réalisation de chaque temps de formation prévue (feuilles d'émargement signatures par ½ journée sur papier à entête, certificat de réalisation, temps de connexion attestés)
- Procéder à une évaluation de satisfaction de la prestation auprès des stagiaires, complétée de l'avis rédigé du ou des formateurs et en remettre une copie à l'entreprise

3.4 Forme attendue de la réponse

- 1 - Une reformulation de la demande et ce qui est compris de ses enjeux ;
- 2- La présentation détaillée du secteur d'activité et les liens avec le sujet à traiter ;
- 3- Vos références en formations RSE;
- 4 - Le projet de formation proposé et ses modalités pédagogiques ;
- 5- Les conditions d'organisation de la formation et réponses apportées aux contraintes éventuellement décrites
- 6- Le(s) CV et références du (des) formateur(s) ;
- 7 Coût de la prestation : sur devis et CGV (montant HT et TTC) signé, pour déclencher la procédure

4. Procédure de sélection

4.1 Conditions de réception de l'offre

Les dossiers de candidature seront à expédier :

Par mail avant le 31/10/2023 à l'adresse suivante : arlene.gautre@laval-economie.fr

Le dossier de candidature comprendra :

- 1- Une fiche de présentation du cabinet prestataire de formation
- 2- Le(s) proposition(s) pédagogique(s) (programme de formation)
- 3-Le calendrier
- 4- Proposition(s) financière(s) devis et conditions générales de vente

Date limite de retour des réponses : le 31/10/2023 au plus tard (date du mail reçu)

4.2 Procédure d'instruction et notification des réponses

Le délai d'instruction sera de 1 mois à compter du 31/10/2023 soit le 30/11/2023. Laval Économie se réserve la possibilité de recevoir les candidats en oral de présentation de leurs projets.

Pour toutes questions :

Arlène Gautré – arlene.gautre@laval-economie.fr

02.43.49.85.53 – 06.38.33.64.94